

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
M. Gilles BORNOT

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Martine CHENUS-MARTHEY

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENT

Cette délibération a été affichée le : 21 décembre 2022

AUTORISATIONS DE PROGRAMME - AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT permettent aux communes de décider et de voter des projets d'investissement sous forme d'Autorisations de Programme. L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de l'investissement, tandis que les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Les AP ont été ajustées lors du Conseil Municipal du 4 avril 2022 dans le cadre du vote du Budget Primitif de l'exercice, puis à l'occasion de la Décision Modificative n°2 du 17 octobre dernier.

Il est proposé un ajustement complémentaire pour l'Autorisation de Programme « Pôle associatif de la Chiffogne – Centre Lou Blazer », afin de permettre le paiement des dernières factures sur l'exercice 2023, au titre duquel aucun crédit de paiement n'est actuellement prévu.

AP	MONTANT	Réalisé < 2021	CP 2021 (réalisé)	CP 2022	CP 2023	CP > 2023
Pole associatif de la Chiffogne - Centre Lou Blazer (opé 939) - BLEP						
Voté antérieur	1 760 000.00	32 131.68	699 217.44	1 028 650.88	0.00	0.00
Ajustement	0.00			-126 080.00	126 080.00	
Total	1 760 000.00	32 131.68	699 217.44	902 570.88	126 080.00	0.00
				-126 080.00	126 080.00	0.00

DM3 : bascule de crédits afin de permettre le paiement des dernières factures en début d'année 2023.

Les autres Autorisations de Programme et Crédits de Paiement restent inchangés.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise l'ajustement des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Pôle associatif de la Chiffogne – Centre Lou Blazer » tel que présenté.

Décision du Conseil Municipal

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2022

Marie-Noëlle BIGUINET